



je connais mon banquier je connais mon banquier

## Des solutions adaptées aux personnes protégées

je connais mon banquier je connais mon banquier

Une **équipe dédiée** pour vous soutenir dans  
votre responsabilité de curateur ou de tuteur

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

### Guardian

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier

je connais mon banquier je connais mon banquier



## Une équipe de spécialistes dédiée

La Banque Cantonale de Genève vous accompagne dans votre responsabilité de curateur ou de tuteur et vous soutient dans la gestion des avoirs de la personne protégée.



Les experts de notre équipe dédiée, basée à Genève, se tiennent à votre disposition pour vous présenter nos solutions spécifiques.

Celles-ci respectent les exigences formulées aux articles 6 et 7 de l'**Ordonnance sur la gestion du patrimoine dans le cadre d'une curatelle ou d'une tutelle** (OGPCT).

## Des prestations adaptées

### **Solutions destinées à couvrir les besoins courants (art. 6 OGPCT)**

#### **Compte BCGE Privé**

Un compte permettant d'assurer la gestion quotidienne.

#### **Compte BCGE Epargne**

Le compte idéal pour constituer une épargne de manière sécurisée et bénéficier jusqu'à 2% d'intérêts supplémentaires grâce au programme de fidélité Avantage service.

Vous trouverez plus d'informations sur



#### **Placements à taux fixe**

Destinés à couvrir les besoins courants de la personne protégée, notamment:

- ▲ Obligations à intérêts fixes de la Confédération, des cantons et des communes
- ▲ Emprunts par lettres de gage émises par les centrales suisses d'émission de lettres de gage
- ▲ Obligations d'entreprises<sup>1</sup>

<sup>1</sup> dont la Confédération, les cantons ou les communes sont les actionnaires majoritaires

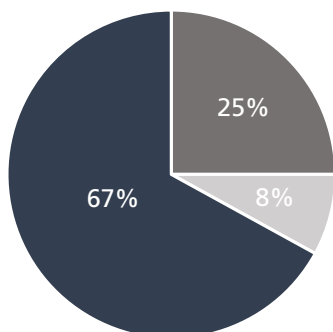
# Des solutions de placement spécifiques

## Placements pour dépenses supplémentaires (art. 7, al. 1 et 2, OGPCT)

### Fonds Synchrony Guardian

S'inscrivant dans la mission de la BCGE au service de l'économie genevoise, le fonds Synchrony Guardian est une pierre angulaire du dispositif que la banque met à disposition de personnes protégées.

  
S|Y|N|C|H|R|O|N|Y|Funds®



■ Actions   ■ Liquidités   ■ Obligations

#### Avantages:

- Une gestion professionnelle et transparente
- Le savoir-faire BCGE sur le marché suisse
- Un gain de temps dans le processus d'investissement

### Mandat de gestion sur mesure

La solution proposée pour les portefeuilles supérieurs à CHF 1'500'000.

# Un accompagnement sur mesure

## **La vie de la relation**

Le gestionnaire vous accompagne, en tant que curateur ou tuteur, au quotidien pour la gestion courante (ordres simples, ordres permanents, prélèvements automatiques, cartes, etc.).

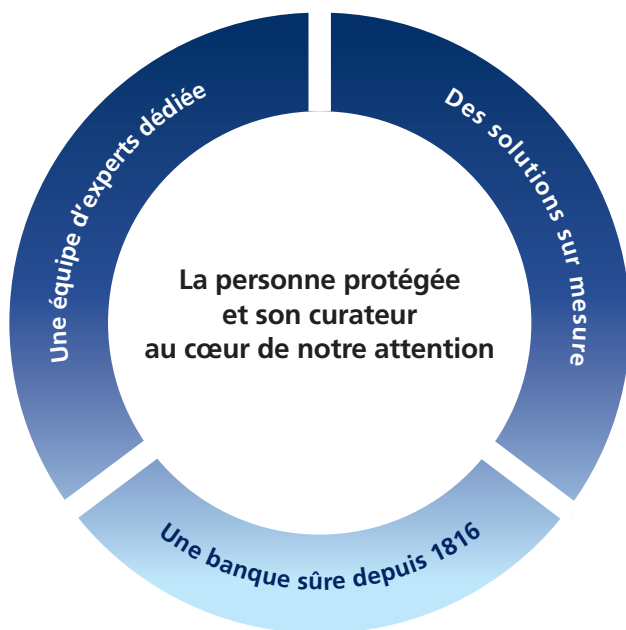
La banque vous fournit, chaque année, les pièces relatives aux comptes ainsi que les relevés pour le ou les portefeuilles de titres.

Vous pouvez demander en tout temps des informations sur les placements et avoir accès aux documents bancaires.

Vous avez la possibilité d'accéder, en permanence et de manière sécurisée, aux comptes de l'ensemble des personnes protégées par le biais d'un accès unique BCGE Netbanking ou via l'application BCGE Mobile Netbanking.



## Pourquoi choisir la BCGE ?




La BCGE a constitué une équipe dédiée, point d'entrée unique pour les curateurs et tuteurs, et a développé un savoir-faire et des solutions spécifiques répondant aux besoins des personnes protégées et aux exigences réglementaires.




**Contactez-nous pour un rendez-vous**

## **Banque Cantonale de Genève**

 022 809 22 99

 [curatelles@bcge.ch](mailto:curatelles@bcge.ch)

 Votre banque en ligne au 058 211 21 00  
(du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30,  
le samedi de 9h00 à 16h00  
et le dimanche de 9h00 à 13h00)

 [bcge.ch](http://bcge.ch)

 Agence BCGE Ile, Quai de l'Ile 17, 1204 Genève

Les informations figurant dans cette brochure, en particulier celles concernant le fonds Synchrony Guardian, revêtent un caractère général et sont de nature informative. Ces informations sont formulées à bien plaire et ne constituent pas une offre; elles ne sauraient engager la responsabilité de la banque.

